

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2015-53 du 22 décembre 2015
portant nomination à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1531043S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Virginie FERRERA-TOURENC est nommée directrice adjointe de l'Établissement de transfusion sanguine Alpes-Méditerranée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 22 décembre 2015.

*Le président
de l'Établissement français du sang,*
F.TOUJAS